



Accueillir un nouvel arrivant

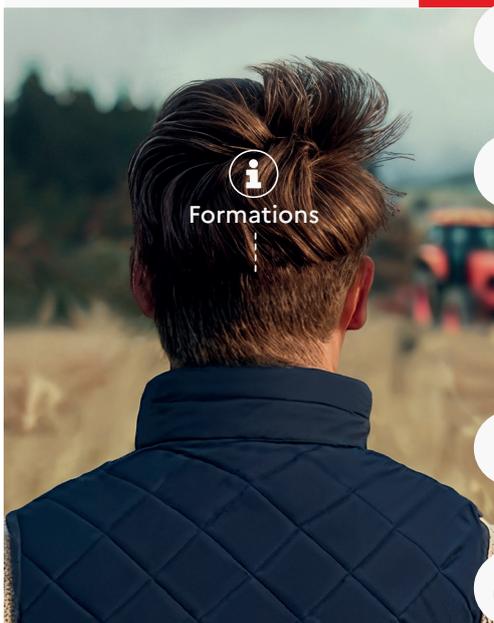
Les règles pour garantir la sécurité des salariés

Durant la période qui suit leur prise de poste, les nouveaux arrivants (nouveau salarié, stagiaire, apprenti, salarié intérimaire, etc.) sont plus exposés au risque d'accident du travail.

Assurez-vous de mettre en œuvre un parcours d'accueil adapté pour les nouveaux arrivants et de respecter les règles en matière de santé et de sécurité au travail.



VOS OBLIGATIONS



- 1** Vous devez informer votre Service de Prévention et de Santé au Travail du poste de travail auquel le nouvel arrivant sera affecté pour préparer la visite d'embauche.
- 2** Vous devez donner aux nouveaux arrivants une information claire sur les risques pour leur santé et leur sécurité et les mesures applicables dans l'entreprise pour y remédier. Vous devez également mettre en place une formation générale à la sécurité qui détaille les précautions à prendre et une formation renforcée à la sécurité pour les salariés affectés à un poste à risque.
- 3** Les salariés exposés à certains risques particuliers doivent bénéficier de formations particulières.
- 4** Vous devez former les nouveaux arrivants à l'utilisation des équipements de protection collective (échafaudage, garde-corps, etc.) et aux équipements de protection individuelle (masque, gants, chaussures de sécurité, etc.).



POUR ALLER PLUS LOIN



Faciliter la prise de repères du nouvel arrivant grâce à un ensemble de documents et d'informations (affichages obligatoires, procédures, fiches de poste, organigramme, plan de circulation, horaires et organisation du travail, pauses, lieu de restauration, démarche qualité, procédures d'urgence).



Mettre à disposition un livret d'accueil reprenant les procédures et les mesures de sécurité en place dans votre entreprise.



Prévoir une visite de l'entreprise afin de donner au nouvel arrivant une vision globale de l'activité et lui permettre de mieux se repérer dans son environnement.



Prévoir des temps d'échanges réguliers pour s'assurer que le salarié s'approprié les procédures et savoir-faire de son poste. C'est aussi un moment privilégié pour répondre à ses questions.



Proposer un tutorat assuré par un encadrant ou un collègue de proximité pour accompagner le nouvel arrivant dans les premières semaines suivant sa prise de poste.



**LA SÉCURITÉ
DES SALARIÉS,
C'EST CHAQUE
JOUR QUE L'ON
DOIT Y PENSER.**

**Mieux préparés, mieux équipés, mieux formés :
employeurs, salariés, passez à l'action sur
securiteautravail.gouv.fr**